



Le fumage dans un lieu travail

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 25 octobre 2007

La compagnie ne fait rien pour faire respecter la loi dans son usine

Réponse :

Merci de nous préciser s'il s'agit bien d'une entreprise en France car les mots fumage et compagnie nous laissent présumer que vous êtes plutôt au Canada, pays dont nous ne maîtrisons pas la législation propre. Nous vous conseillons néanmoins de vous rapprocher d'associations canadiennes telles que notre presque homonyme ADNF qui s'occupe de la protection des non-fumeurs.